

La Gazette

LE JOURNAL D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

Zuydcootoise



DEC
2020

Samedi 5 décembre à 12h

Monument aux Morts

Dépôt de gerbe - Hommage aux morts

Maroc-Tunisie-Algérie

UNC-AFN



**Les 3, 10, 17, 23 et 30 décembre
de 10h30 à 12h et de 14h à 16h**

**Le centre des Restos
du Cœur de Leffrinckoucke,**

**Bray-Dunes et Zuydcoote sera ouvert
pendant la campagne d'hiver**

Camion MOBIL'OPTIQUE

Mercredi 16 décembre
Place de la Gare



Les ganivelles

Mercredi 25 décembre au matin, l'équipe technique et les services des Dunes de Flandre ont retiré les ganivelles de la plage pour les préserver des tempêtes d'hiver qui risquent d'arriver. Elles ont été stockées au chaud dans le local du parc de jeu du petit bois. Cette récupération permettra de les réutiliser dès le printemps prochain et de pouvoir en mettre du côté ouest de la digue. Les bords de digue vont être consolidés par l'apport de sable.



A nos aînés

Suite au contexte sanitaire actuel lié à la COVID-19 et aux précautions à prendre pour la sécurité de chacune et chacun, l'après-midi récréative du 12 décembre ne pourra malheureusement pas être organisé. Cependant le colis de Noël en faveur des seniors (+ de 65 ans), offert par la Municipalité est maintenu.

La distribution des colis se déroulera de la façon suivante :

- de 80 ans : distribution à domicile par les élus
- de 65 à 80 ans : retrait des colis à l'espace Robert Merle le samedi 12 décembre de 9h à 12h. Nous vous assurons que les mesures de distanciation seront respectées.

Pour le retrait des colis, vous munir de :

Votre carte nationale d'identité - Votre carte d'électeur ou 1 justificatif de domicile - Votre propre stylo

Merci de porter votre masque

Les personnes étant dans l'impossibilité de se déplacer peuvent se faire représenter en confiant une copie des pièces demandées à un membre de la famille, un ami, un voisin.





Zuydcootoises, Zuydcootois,

Nous voici arrivé à la fin de cette année si particulière. Le début de mandat de notre nouvelle équipe a été plus que bousculé. Cependant, cela n'a pas entamé l'envie de l'équipe municipale d'être proche des Zuydcootoises et Zuydcootois et nous attendons avec impatience un retour à la normale pour relancer l'ensemble de nos activités.

Comme beaucoup, nous avons dû annuler le banquet des aînés, le goûter de Noël et le spectacle de Noël des enfants. Pourtant, nous avons voulu maintenir cet esprit de fêtes de fin d'année que tout le monde apprécie et qui illumine cette période.

Tout d'abord, nous avons distribué des bons d'achat aux personnes n'ayant pu bénéficier du banquet et du goûter de Noël. Ils pourront s'offrir ce qu'ils souhaitent en allant chez les commerçants de notre village. J'encourage vivement tous les zuydcootois à profiter des fêtes pour aller chez nos commerçants qui les accueilleront avec plaisir.

Bien évidemment, les colis de Noël pour nos anciens sont maintenus et seront distribués le 12 décembre.

Avant les vacances, Nos petits écoliers auront la visite du Père Noël au cœur de l'école.

Nous avons également voulu mettre un peu plus de lumière dans nos cœurs en cette fin d'année. Un décor de Noël sera installé sur la place de la gare. Zuydcoote Animations et ses bénévoles accueilleront le Père Noël le 20 décembre après midi. Ce sera l'occasion, pour les enfants et les parents, de venir pour une photo, une boisson chaude ou un moment festif partagé.

Enfin, l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et un très joyeux Noël.

En ces moments festifs, prenez soin de vous et de vos proches.

Florence VANHILLE
Maire de Zuydcoote

Sommaire

Conseil Municipal	4
Retour sur images	6
Infos	7
Environnement	8
Autrefois	11

Permanences

Permanence des Conciliateurs de Justice

Lundi 7 décembre en mairie
sur rendez-vous au 03 28 29 90 00

Permanence de l'Assistante Sociale

Madame DENYS et Mme VANDERHAEGHE, assistantes sociales assureront le secteur de Zuydcoote. Contactez le 03 59 73 47 20 pour prendre rendez-vous ou se rendre sur le lieu de leur permanence :

- Les 1^{er}, 8 et 15 décembre à la mairie de Ghyvelde, 154 bis rue Nationale
- Les 3, 10 et 17 décembre au CCAS de Bray-Dunes, 341 av du GI de Gaulle

En raison du Covid-19, les permanences se font sur rendez-vous au 03 59 73 47 20. Le port du masque est obligatoire. Les permanences sur rendez-vous reprennent le 5 janvier 2021.

Permanence de M. Paul CHRISTOPHE

Député de la circonscription

Contactez le bureau à Bourbourg
11, rue du Marché aux fruits au 09 62 64 50 59
pour prendre rendez-vous

Permanence de la Mutuelle Just'

Vendredi 18 décembre en mairie
sur rendez-vous au 03 28 29 90 00
Si besoin contactez le 03 74 02 00 85

Permanence de la Maison de l'emploi pour les + de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30
Mercredi : Fermeture
Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

Permanence de la Mission locale pour les - de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Sur rendez-vous : lundi, mercredi, jeudi
et vendredi de 8h30 à 12h

Permanence d'Habitat du Nord

Chaque jeudi de 14 h à 17 h
à St-Pol-sur-Mer, Rue de la République,
Résidence Jean Bart, entrée S, appt 1
Tél. 08 11 71 59 59

Compte-rendu du Conseil Municipal

13 octobre

Le dernier conseil municipal a eu lieu le 9 juin en présence du maire Florence VANHILLE, Johnny DECOSTER, Pascale DESFRENNES, Béatrice LEMPEREUR, Bruno PRUVOST, Régis SCHOONHEERE, Bruno DIMPRES, Isabelle DEVULDER, Fabrice POCHOLLE, Fabienne DELANSAY, Thierry WALLYN, Delphine DELORRIER, Mary LECOINTRE, Charles VERHEGGE, Amandine DEBEUSSCHER, Marie BOUCHERY, David FERY, Vanessa FINANCE, Excusé : Jean-Noël VANVINCO

Demande de fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque au titre de la dotation de solidarité communautaire pour la totale gratuite du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la demande à la CUD d'un fonds concours de 5000€ pour participer au fonctionnement de l'école au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique tels que le golf, le palais de l'Univers ou la Patinoire.

Convention relative à la réalisation des travaux de compétence communale dans le cadre de l'aménagement de la rue des dunes

La CUD porte le projet de réaménagement de la rue des Dunes à Zuydcoote. Pour simplifier, il est proposé que la CUD assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur l'éclairage public. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 42 505.61 € TTC. L'ensemble des massifs béton seront refaits pour accueillir les candélabres. Ils seront de la même couleur que ceux de la rue Valenciennes mais seront droit. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la délégation.

Demande d'octroi de fonds de concours à la CUD pour la rénovation de l'église Saint Nicolas

La commune envisage des travaux pour l'église Saint Nicolas. Il est prévu la réfection de la toiture et l'étanchéité total, la rénovation de l'électricité, la pose de systèmes électriques rayonnants à la place du chauffage soufflant au gaz et l'isolation thermique en sous toiture. Un dossier de subvention a été demandé à l'état. Nous souhaitons compléter avec une demande d'aide à la CUD en sollicitant un montant de environ 37000€.

Rétrocession voirie à la CUD

Il est demandé au conseil municipal d'accepter de transférer la propriété de 2 voies publiques à la CUD : La rue J. Delvellez et la rue du Sémaphore. Cette rétrocession est indispensable

pour l'entretien des voiries par la CUD. A l'unanimité, le Conseil Municipal, émet un avis favorable.

Instauration d'un dispositif de bons d'achat valables chez les commerçants de Zuydcoote en remplacement du banquet des aînés (COVID)

Mme LEMPEREUR expose : Le banquet des anciens de cet automne n'a pas pu se réaliser en raison de la COVID 19. Il est proposé de remplacer ce moment de convivialité par des bons d'achat valables chez les commerçants de Zuydcoote. Les personnes âgées de plus de 60 ans (âge requis pour être convié au banquet) et domiciliés sur la Commune de Zuydcoote pourront recevoir un bon d'achat à hauteur de 15 € pour les personnes seules, et 25 euros pour les couples (2 personnes > 60 ans). Les commerçants qui ont répondu favorablement à cette opération sont : Passion coiffure by Léa, Boulangerie du Village, Les Gourmandises de Lili, Le Galion, Au Joyeux Retour des Pêcheurs, La Grande Marée, Chez Edgar, C'Jérôme, American Diners. Pour la distribution des bons, il est nécessaire que le conseil vote pour une modification de la régie de recettes en régie mixte. Mme DELORRIER demande combien de personnes cela représente sur la Commune en comparaison au nombre de personnes qui participent au banquet des aînés. Mme LEMPEREUR précise que ça sera plus : le chiffre estimé est de 160 personnes seules et 138 couples. Mme FINANCE demande pourquoi il n'est pas proposé de donner 30 € par couple. Mme VANHILLE précise que le budget est largement dépassé. Mme LEMPEREUR précise que le montant estimé des bons est de 5 850€ alors qu'un banquet coûte environ 4 000€. Le Maire ajoute que considérant que le goûter de Noël n'aurait probablement pas lieu, la subvention allouée à Zuydcoote Animations (organisateur de cette manifestation) ne sera pas versée comme les années précédentes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Projet équipement communal

Question de Mmes FINANCE et BOUCHERY et M. FERYN :
« Le travail du programmiste choisi dans le cadre du projet "Ecole/nouvelle mairie" a commencé, nous avons tous été destinataires d'un questionnaire pour recueillir nos idées. Nous y avons répondu très volontiers. Il nous a cependant manqué un minimum de cadre directeur pour répondre au mieux au questionnaire. Ainsi sommes-nous partis de ce que nous jugeons le mieux et dans l'idéal. Nous souhaiterions savoir combien de réponses ont été obtenues et quand sera faite la synthèse des différentes réponses. »

Mr DECOSTER explique que sur les 25 dossiers mairie remis nous avons eu 9 retours et sur les 44 dossiers école remis, on

en a eu 18. Mr DECOSTER aurait aimé en avoir plus mais peut-être que le délai était un peu court. Le questionnaire manquait un peu de cadrage mais l'objectif premier était que les gens qui y répondent ne se sentent pas contraints. Il y a eu de très belles réponses : le souhait un label écosystème, de grandes baies vitrées, une cour végétalisée ... L'AMO recense toutes les réponses et c'est maintenant que des réunions plus cadrées et en petit comité vont pouvoir être organisées. Il y aura un bilan du recensement des idées et tout sera repris point par point. Dans un premier temps, nous dessinons l'école idéale et ensuite un montant devant chaque idée sera estimé. Là, il faudra faire des choix. L'étude ne se fera pas en une semaine. Il n'y a pas d'estimation de budget, l'AMO est là pour ça. Mme le Maire a sollicité l'AMO pour nous orienter sur les financements possibles sur ce type de projet et le mode de construction. Il faut également penser au coût de construction d'une part mais aussi au coût de fonctionnement d'autre part. Le but est de rationaliser l'équipement et de très bonnes idées ont été proposées. Les dossiers peuvent encore être acceptés si d'autres personnes souhaitent encore répondre. Mme le Maire intervient sur la question de l'évolution du projet sur les 12 dernières années. Il y a 12 ans, le projet comptait l'école, le périscolaire et la restauration associée. Au fil du temps, le point lecture s'y est ajouté puis la mairie, notamment en raison des accès difficiles. En effet, certaines personnes ne peuvent pas accéder au bureau du Maire. Il y a également un manque de confidentialité et un manque de place comme pour la partie informatique et la télésurveillance par exemple. La mairie est également une construction d'après-guerre très énergivore. Ajouter les fonctions de mairie sur ce projet a un sens au niveau du coût plutôt que de construire une mairie en un second temps.

Projet salon de thé

Mme FINANCE, Mme BOUCHERY, M. FERYN : *"Avez-vous des nouvelles de l'avancement du projet de salon de thé/pâtisserie dans le local anciennement occupé par le CPIE ?"* Mme VANHILLE répond que oui. La personne retenue a eu plusieurs déconvenues. La première liée à son ancien employeur et la deuxième liée à la COVID qui a bloqué toutes les démarches administratives notamment. Mme LOTHE a repris un emploi mais n'a pas abandonné le projet et a continué à travailler avec Flandre Initiatives et sa banque pour annoncer dernièrement que son dossier était accepté par tous les organismes. Elle peut avancer et envisage une ouverture pour février/mars 2021. Mme VANHILLE lui a donc évoqué l'idée du groupe « Environnement », afin de la rencontrer et lui proposer de vendre des produits locaux et elle est tout à fait ouverte pour travailler dans ce sens-là.

Projet éolien

Question de la minorité : *Le débat sur l'implantation des*

éoliennes est en cours, même s'il arrive tard et que le projet semble déjà très engagé. Les porteurs de projets ont normalement dû rencontrer l'équipe en place lors du mandat précédent pour exposer le projet. Pouvez-vous nous faire un retour de ce qui avait été dit et à combien avait été estimé la part de la fiscalité des éoliennes revenant à la commune ?

Il y a eu une présentation des différents candidats, de mémoire il y en avait 11. Dix candidats sont venus rencontrés Mme VANHILLE successivement pour exposer leurs projets ... Un seul n'est pas venu : celui qui a été retenu. Mme le Maire l'a rencontré pour la première fois au débat public et il est allé la voir pour savoir s'il pouvait la rencontrer. A ce jour, pas de nouvelle. Lorsque Mme VANHILLE a reçu les divers candidats, elle a eu connaissance de la perception d'une taxe qui découle du décret n°2012-103 du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation des ressources issues de la taxe instituée par l'article 1519 B du Code Général des Impôts. Un candidat a exposé plus précisément le calcul de la taxe :

- 50 % de la taxe est répartie aux communes du littoral éligible
- 35 % de la taxe revient aux acteurs de la pêche. Mme le Maire attire l'attention sur le fait que ces 35% ne vont en aucun cas au profit des pêcheurs du Dunkerquois
- 10 % à l'Agence Française pour la biodiversité
- 5% aux organismes de secours et de sauvetage en mer au niveau national

En 2017, pour un parc de 600 MegaWatts, cette taxe était évaluée à 9,5 millions d'€. Donc 4.75 millions € pour les communes. Sur cette somme, il y a un calcul savant sur les communes éligibles. Les communes éligibles sont au nombre de 10 et vont de Bray-Dunes à Oye-Plage parce qu'elles sont dans les 12 miles nautiques du point centré visible du champ éolien en passant par Bray-Dunes, Zuydcoote, Ghyvelde, Leffrinckoucke, Dunkerque, Grande-Synthe, Loon-Plage, Gravelines, Grand-Fort et Oye-Plage. Le calcul se fait sur un premier critère qui est la population et sur un 2ème critère qui est la distance de la commune par rapport à ce point central du champ éolien. Pour Zuydcoote, le premier critère représente 1,1% de la part du gâteau et le second 11,2 %, pour un total de 6.2 % des 4.75 millions d'€ soit environ 300 000 €. Mme le Maire précise que ces informations ont été fournies par un candidat et qu'il ne faut pas les considérer comme acquis. Mme VANHILLE signale que nous aurions le montant le plus bas.

Mémorial Dynamo

Mme VANHILLE annonce qu'elle a eu le plaisir de recevoir ce mardi avec B.PRUVOST, les représentants du Souvenir Français qui ont octroyé une subvention de 900 € pour la réalisation du Monument. Elle les remercie vivement au nom de la municipalité. Actuellement, le Ministère de la Défense étudie également le dossier pour l'octroi d'un financement de 3 400 € (au 23/11/2020, la Commune a perçu 4 800 €).



DÉPÔTS DE GERBES AU CIMETIÈRE MILITAIRE, AU MONUMENT AUX MORTS ET CIMETIÈRE CIVIL

Mercredi 11 novembre, Hommage aux soldats morts pour la France



TOURNAGE D'UN REPORTAGE SUR NOS DUNES

Le 20 novembre dernier, Iban notre zuydcootois passionné d'histoire et de son village a participé au tournage d'un reportage sur nos dunes de Flandre par TF1. La séquence sera diffusée au Journal Télévisé du 20h, début décembre.



DESCENTE À BATEAU DE LA BASE DU SÉMAPHORE

Le 9 novembre dernier, les Dunes de Flandre ont fait poser, par le service entretien plage de Dunkerque et le service technique de ZUYDCOOTE, de nouvelles bandes de roulement à la descente à bateau de la base du Sémaphore.

Horaires des marées - Dunkerque

Calculé par le SHOM
(Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

Date	Jours	Pleines mers						Basses Mers			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		heures	haut.	coef	heures	haut.	coef	heures	haut	heures	haut.
1	M	00:59	5.80	79	13:10	5.85	80	07:49	1.00	20:07	1.00
2	M	01:28	5.80	79	13:42	5.85	79	08:24	0.95	20:41	1.05
3	J	02:01	5.80	78	14:18	5.80	76	08:59	1.00	21:16	1.10
4	V	02:37	5.70	74	14:55	5.70	71	09:35	1.05	21:52	1.20
5	S	03:15	5.55	68	15:37	5.55	64	10:14	1.15	22:33	1.35
6	D	03:58	5.35	61	16:27	5.35	57	10:58	1.25	23:20	1.50
7	L	04:53	5.15	54	17:31	5.20	51	11:50	1.35	----	---
8	M	06:00	5.00	49	18:39	5.15	49	00:18	1.65	12:52	1.40
9	M	07:09	5.00	50	19:52	5.20	52	01:28	1.70	14:07	1.35
10	J	08:21	5.15	56	21:04	5.40	61	02:47	1.60	15:23	1.20
11	V	09:29	5.40	67	22:05	5.65	73	03:58	1.40	16:30	0.95
12	S	10:25	5.65	79	22:57	5.85	84	05:00	1.15	17:29	0.75
13	D	11:14	5.90	89	23:44	6.00	93	05:55	1.00	18:22	0.65
14	L	----	---	--	12:02	6.10	96	06:45	0.80	19:11	0.60
15	M	00:29	6.05	98	12:50	6.20	99	07:33	0.70	19:57	0.60
16	M	01:17	6.05	99	13:39	6.20	97	08:19	0.65	20:43	0.70
17	J	02:04	6.00	95	14:28	6.10	92	09:05	0.65	21:28	0.85
18	V	02:51	5.85	88	15:18	5.95	83	09:50	0.75	22:12	1.05
19	S	03:37	5.65	78	16:06	5.70	72	10:35	0.90	22:55	1.30
20	D	04:22	5.45	67	16:55	5.40	61	11:20	1.10	23:40	1.50
21	L	05:09	5.20	56	17:48	5.15	51	----	---	12:09	1.30
22	M	06:03	5.00	47	18:52	4.95	43	00:31	1.70	13:05	1.45
23	M	07:10	4.85	41	20:03	4.85	40	01:32	1.80	14:10	1.55
24	J	08:23	4.80	40	21:05	4.90	42	02:39	1.85	15:15	1.55
25	V	09:24	4.95	44	21:59	5.05	47	03:42	1.75	16:15	1.45
26	S	10:17	5.10	50	22:47	5.20	54	04:40	1.60	17:08	1.35
27	D	11:03	5.30	58	23:30	5.40	62	05:30	1.45	17:53	1.25
28	L	11:44	5.45	65	----	---	--	06:13	1.30	18:33	1.15
29	M	00:07	5.50	69	12:20	5.60	71	06:52	1.15	19:11	1.10
30	M	00:41	5.65	74	12:54	5.70	76	07:30	1.00	19:49	1.00
31	J	01:15	5.75	78	13:31	5.80	79	08:09	0.90	20:28	1.00

Point lecture de Zuydcoote

114 rue du Général de Gaulle (à côté de la Mairie)

Ouverture le mardi 8 décembre de 15 h à 18 h 30 en Drive
Horaire élargi pour respecter les gestes de distanciation sociale

Etat civil

Naissance

24/10/20

Joseph PINTEAUX

Fils de Eddy PINTEAUX et de Aude VANDEVELDE

Quête sur la voie publique : calendrier

- Journée mondiale de lutte contre le SIDA le mardi 1^{er} décembre. Avec collecte.

- Téléthon 2020 du vendredi 4 décembre au dimanche 13 décembre. Collecte tous les jours.

- Collecte nationale des marmites de l'Armée du Salut, du samedi 5 décembre au jeudi 24 décembre. Collecte tous les jours.

- Agir pour une Terre Solidaire, le samedi 12 décembre et le dimanche 13 décembre. Collecte les 2 jours.

Associations

Les dossiers de demandes de subventions communales pour l'année 2021 sont à disposition sur le site de la commune www.zuydcoote.fr ou peuvent être retirés en mairie.

La date limite de dépôt des demandes est fixée au samedi 16 janvier 2021.

Sondage



La commune s'associe à une initiative d'une zuydcootoise qui envisage de mettre en place en 2021, une formation de néerlandais pour enfants et/ou adultes à raison de 1 heure par semaine.

En fonction des inscriptions, nous reviendrons vers vous pour vous donner de plus amples informations (lieu, horaire...)

Si l'idée vous séduit, merci de vous inscrire en mairie au 03 28 29 90 00.

Dératisation

En cas de problème d'assainissement ou de rats, la Communauté Urbaine de Dunkerque a mis en place un numéro gratuit : **08 00 543 754**. Elle traite les demandes au cas par cas et intervient directement sur votresecteur.

Halte aux détritrus (masques), déjections canines, poubelles ventouse...



Si la commune a pour mission de garantir la propreté de ses espaces publics, il appartient aussi à chacun de respecter son environnement en faisant preuve de civisme et en respectant certaines règles.

La Municipalité souhaite informer sur sa politique en matière de propreté urbaine et rappeler aux habitants les bons réflexes. Pour relever le défi d'une ville propre, les efforts des services communaux ainsi que des élus doivent s'accompagner d'une prise de conscience collective et d'un comportement responsable de chacun.



Méli-Mélo

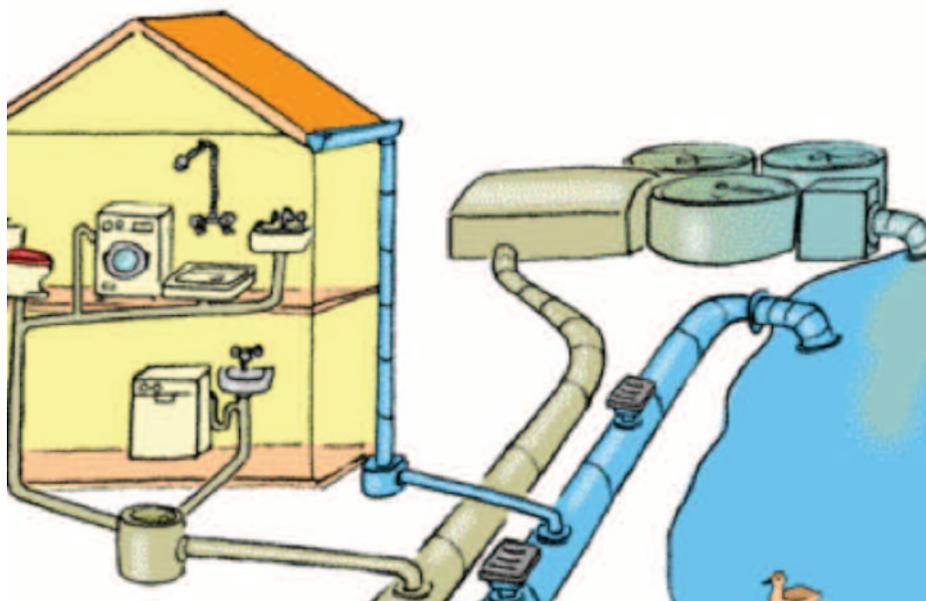
Tout à l'égout ne veut pas dire... TOUT JETER A L'EGOUT !

L'appellation courante « Tout-à-l'égout » laisse entendre que l'on peut tout évacuer dans un système d'assainissement. La réalité est très différente.

Un système d'assainissement est conçu pour recevoir uniquement des eaux usées domestiques et des eaux pluviales. Tous les autres déchets doivent être évacués avec les ordures ménagères s'ils ne sont pas toxiques, rapportés dans une déchetterie ou en pharmacie (par ex pour les médicaments).

Les communes de l'agglomération dunkerquoise possèdent un système séparatif, eaux usées et eaux pluviales.

- Un réseau d'eaux usées conduit la totalité des flux qu'il recueille vers une sta-



tion d'épuration. (Eau provenant des toilettes, du bain, de la machine à laver et de nos cuisines).

- Un réseau d'eaux pluviales dirige les eaux qu'il reçoit directement vers le milieu naturel (les canaux, la mer...).

Les eaux pluviales, de même que tous les déchets que nous jetons dans les bouches d'égout, (diluants, cosmé-

tiques, pesticides, résidus de peinture, etc) ou qui y sont entraînés lors du lavage des rues ou des ruissellements (mégots de cigarettes, lavage de voitures, papiers gras ou résidus divers) ne sont pas épurés par la station d'épuration et sont rejetés au milieu naturel.

Soyez responsable et protégez l'environnement !



Le Centre Communal d'Action Sociale Une équipe à vos côtés



ON VEILLE SUR MOI... Je me fais connaître en appelant au 03 28 29 90 00 (ou un proche le fait pour moi) afin de pouvoir être appelé et être rassuré(e) en cas de besoin.



PORTAGE DE REPAS... En partenariat avec la commune de Ghyvelde, vous pouvez commander des repas à domicile. + d'infos au 03 28 26 69 00.



PORTAGE DE COURSES... En période de COVID-19 et en partenariat avec la ville de Bray-Dunes, possibilité pour les personnes à mobilité réduite ou de + 70 ans de se faire porter les courses à domicile. Les commandes se font à la mairie de Zuydcoote le mardi par mail à mairie@villedezuydcoote.fr ou par téléphone au 03 28 29 90 00 pour une livraison le vendredi.



ASSISTANTE SOCIALE... Sur rendez-vous au 03 59 73 47 20
Le jeudi après-midi au CCAS de Bray-Dunes, 341 av du Général de Gaulle - Le mardi à Ghyvelde, 154 bis rue Nationale



MISSION LOCALE... Au CCAS de Bray-Dunes 341, rue du Général de Gaulle - Tél. 03 28 29 96 20
Sur rendez-vous : Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h



CLIC DU LITTORAL... Service de coordination gérontologique
Le CLIC s'adresse aux personnes âgées, à leur famille, leur entourage et aux professionnels.

- Pour quelle situation, faire appel au CLIC ?
- Vous avez des difficultés à entretenir seul(e) votre logement ?
- L'état de santé d'une personne âgée de votre entourage se dégrade ?
- Vous souhaitez le maintien en toute sécurité ?
- Vous avez besoin d'une aide temporaire ?
- Vous recherchez un hébergement spécialisé ?
- Vous souffrez d'isolement et recherchez des animations ?

Le CLIC du Littoral est une instance coordonnant les organismes qui proposent des services aux personnes âgées.

Grâce à la mutualisation des compétences et le concours d'une équipe animée par des infirmières coordinatrices, le CLIC permet de répondre rapidement à vos besoins dans différents domaines : aide et soins à domicile, restauration à domicile, hébergement en structure spécialisée, téléalarme, adaptation du logement, transport, vie culturelle et loisirs ...

Un accueil personnalisé : Contact individuel avec un professionnel de la gérontologie, écoute et évaluation de vos besoins dans un cadre confidentiel, diffusion d'informations. Des conseils et une orientation : Mise en relation avec des professionnels susceptibles de répondre aux besoins, soutien dans vos démarches auprès des services et établissements.
Un accompagnement personnalisé.

Site internet : <http://www.clic-littoral.fr/>

Déchetteries communautaires

Dépôts acceptés dans les déchetteries de la CUD : cartouches d'encre, pots de peinture, radios, piles et batteries, ampoules et néons, huiles usagées, papiers et cartons, bois, textiles, ferrailles, tontes et branches, encombrants, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les 4 déchetteries sont ouvertes au public du lundi au samedi : 8h30-12h15 et 13h45-17h30. Les dimanches et jours fériés : 8h30-12h15. Respectez les gestes barrières et le port du masque.

Pour toute information : Appel gratuit au numéro vert 0800 22 45 57 ou sur www.dunkerquegrandlittoral.org

Ramassage des poubelles

Lundi : marron - Vendredi : bleue

Déchets verts

Rappel des solutions possibles pour traiter les déchets verts

- L'apport volontaire des gros volumes de déchets verts dans l'une des 4 déchetteries communautaires (gratuit pour les véhicules < à 1.90 m non logués).
- Le compostage domestique (possibilité d'obtenir un composteur par la Communauté Urbaine)
- Le service de ramassage des encombrants sur rendez-vous (voir ci-dessous).

Si vous souhaitez davantage d'information, vous pouvez contacter le 0800 22 45 57 (appel gratuit) ou sur www.dunkerquegrandlittoral.org

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous et moyennant une contribution de 12€ ttc par enlèvement vous pourrez faire évacuer vos déchets. Vous aurez à préciser la nature des matériaux à retirer et prévoir 8 à 15 jours de délai pour le retrait qui se fera en votre présence. Tél : 03 28 24 45 41
Plateforme collecte des déchets. En cette période de COVID-19, la Communauté Urbaine mandate « Trisélec » pour intervenir chez les administrés qui en font la demande.

En raison des fêtes de fin d'année, le ramassage des ordures ménagères des Vendredi 25 décembre et 1^{er} janvier sera reporté aux Samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021 (à partir de 6h pour les sec-teurs collectés le matin et 17h pour les sec-teurs collectés en soirée).

COVID-19 : nouvelles mesures au 28 novembre

Assouplissement des déplacements liés à l'activité physique

Sont autorisés :

- Les activités physiques de plein air (marche, jogging, vélo) dans un rayon de 20 km autour du domicile, sur une durée de 3 heures.
- La pratique de la chasse et de la pêche, les activités nautiques.
- Les activités extrascolaires en plein air, pour les enfants.

Réouverture des commerces

Sont autorisés à ouvrir :

- L'ensemble des commerces (à l'exception des restaurants, bars et salles de sport) ainsi que les services à domicile jusque 21h.
- Les auto-écoles pour la préparation aux épreuves

pratiques du permis de conduire. Les épreuves théoriques continuent de se faire à distance.

- Les visites immobilières pour les professionnels et les particuliers.

Mise en place d'un protocole sanitaire protecteur dans les commerces

Reprise des offices culturels, dans le respect des gestes barrières, de la distanciation sociale et dans la limite de 30 personnes.

En fonction de la situation sanitaire au 15 décembre, une adaptation des mesures démarrera. L'ensemble de ces mesures vous seront communiquées par affichage en mairie, sur le panneau lumineux, sur le site de la commune et sur Facebook.

ATTENTION L'ATTESTATION DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE RESTE NECESSAIRE



Evolution des mesures sanitaires

Etape 1 : à compter du 28 novembre

 <p>Ouverture des commerces (sauf bars et restaurants) et services à domicile jusque 21h00</p>	 <p>Autorisation des activités en extérieur (promenade, course à pied...) pour 3 heures dans la limite d'un rayon de 20km</p>	 <p>Autorisation des activités extra-scolaires en plein-air</p>	 <p>Les cérémonies culturelles limitées à 30 personnes</p>
---	--	---	---

Etape 2 : à compter du 15 décembre (si la situation sanitaire le permet)

 <p>Fin du confinement. Mise en place d'un couvre-feu de 21h00 à 07h00 (sauf les 24 et 31 décembre)</p>	 <p>Autorisation des activités extra-scolaires en intérieur</p>	 <p>Ouverture des salles de cinéma, théâtres, musées</p>
--	--	---

Etape 3 : à compter du 20 janvier (si la situation sanitaire le permet)

 <p>Ouverture des restaurants et des bars</p>	 <p>Ouverture des salles de sport</p>	 <p>Reprise des cours en présentiel au lycée, puis 15 jours plus tard dans les universités</p>
--	--	---



Emile Verschaeve

1941



Nommé matelot électricien de 3^{ème} classe le 18 mai, il est affecté au bataillon de côte à Dunkerque. Il est promu matelot électricien de 2^{ème} classe le 1^{er} novembre, quartier- maître électricien le 1^{er} février 1928 ; il est congédié le 17 avril 1928. Il est électricien dans la marine marchande.

Du 1^{er} octobre 1937 au 4 août 1939, il navigue comme électricien sur le Twickenham ferry. Il rembarque le 1^{er} février 1940 sur ce même bateau, débarque à Plymouth le 13 juillet et il s'engage dans les Forces Navales Françaises Libres comme 9 de ses camarades : le chef mécanicien Maurice Périchart, l'officier radio Louis Popieul, les mécaniciens Maurice Sorel, André Duriez (qui fut après la guerre l'un des présidents successifs de la section dunkerquoise de l'Association des Français

Said (Egypte). Il gagne ensuite l'Australie.

Après être tombé accidentellement de la coupée du navire, Émile Verschaeve décède à l'hôpital de Sydney le 23 décembre 1941.

Le 21 février 1946, il est cité à ordre de la division à titre posthume et reçoit la Croix de guerre avec étoile d'argent : « Mort dans l'accomplissement de son devoir ».

Il sera enterré dans le cimetière de Rookwood à Sydney.

Exhumé le 22 février 1949, sa dépouille arrive le 18 mai 1949 à Arras et arrivera le 9 juin 1949 à Zuydcoote.

C'est le 11 juin 1949 que les funérailles ont été célébrées. Décédé à 34 ans loin de Zuydcoote, en Australie, le corps avait été ramené par le cargo Monkey. Parmi la très nombreuse assistance, Mrs les maires de Zuydcoote et de Ghyvelde, des F.F.L. : M. Foubert, représentant l'Association Rhin et Danube ; le représentant du Souvenir Français.

La sortie du livre de Jean Poirier « Dunkerquois sur tous les fronts: 1939-1945 » le mois dernier, nous donne l'occasion de parler d'Emile Verschaeve, zuydcootois, qui s'est engagé dans les Forces Navales Françaises Libres.

L'année 2020 étant l'année Charles de Gaulle, célébrée à l'occasion d'un triple anniversaire: sa naissance (1890), sa mort (1970) en novembre et l'appel du 18 juin 1940.

Émile Verschaeve est né le 16 février 1907 à Zuydcoote, fils de Lucien Victor, marin pêcheur, et de Céline Irma Thooris, pêcheuse.

Il est incorporé le 10 mai 1927 au 1^{er} dépôt à Cherbourg.

Libres), Léon Willems et son fils l'électricien, Emile Verschaeve, le timonier Louis Reynoudt et un maître graisseur Bergman. Le reste de l'équipage fut rapatrié. Les sept premiers nommés se sont ralliés au général De Gaulle et embarquèrent sur un cargo des Chargeurs réunis, la Casamance le 13 août 1940.

Le cargo Casamance fait naufrage le 17 février 1941 près de Middlesbrough (côte est de l'Angleterre); Émile Verschaeve fait partie des rescapés.

En mars 1941, Emile embarque à Liverpool sur le cargo mixte Ville d'Amiens. Le 12 avril 1941, le navire repart pour l'Afrique du Sud, le Moyen-Orient et l'Australie. Le 8 octobre, il arrive à Port-

Maurice Périchart, officier radio sur le Twickenham Ferry retraça les épisodes très durs de la vie des marins des F.F.L. dans les mers truffées de mines où l'on frôlait la mort à chaque minute, et dit un « au revoir » affectueux à celui qui avait été son collaborateur sur le Twickenham puis son frère d'armes pendant les premières années de la guerre.

Il repose à l'entrée du cimetière der Zuydcoote.

Jean Poirier Dunkerquois
sur tous les fronts :
1939-1945.
Histoires de guerre

Cette année, le Père Noël
met sa boîte aux lettres magique
à Zuydcoote (devant la Mairie)

Sois bien sage...
tu peux venir y déposer
ta liste, ton dessin,
une lettre et n'oublie pas
ton nom et ton adresse
pour qu'il puisse te répondre

Cher
Père Noël

